



RESSOURCES NATURELLES – LA TERRE A CREDIT ?



Selon l'Organisation non gouvernementale canadienne Global Footprint Network, l'humanité vivrait depuis le 21 août 2010 au-delà de son "budget écologique". Déterminé à partir de l'empreinte écologique, ce jour représente celui où l'humanité a dépassé les capacités régénératrices de la Terre. Global Footprint Network effectue ce calcul chaque année, en comparant l'espace utilisé pour produire et absorber les déchets, au nombre de ressources que la Terre a régénérées la même année. En 2009, le jour du dépassement avait été atteint le 25 septembre. Cette différence de date peut s'expliquer par une amélioration de la méthode de calcul, selon Mathis WACKEMAGEL, président de cette organisation. Ce dernier explique : "si vous dépensez vos revenus annuels en seulement

neuf mois, vous devriez être extrêmement préoccupé. La situation n'en est pas moins terrible quand il s'agit de notre budget écologique. Le changement climatique, la perte de biodiversité, la déforestation, l'eau, les pénuries alimentaires sont autant de signes clairs qui montrent que nous ne pouvons plus financer notre consommation à crédit".

A partir du 21 août, l'humanité vit en puisant dans le capital naturel de la planète. Cela implique d'utiliser des ressources non renouvelables et d'émettre des gaz à effets de serre qui ne sont plus absorbés par l'écosystème.



EAU – LE CORAIL INDONESIEN EN DANGER

Selon une étude de la WCS, association pour la protection de la faune et de la flore, dont les résultats ont été dévoilés le 18 août 2010, les coraux indonésiens souffrent gravement du réchauffement de l'eau.

L'analyse menée par deux universités, australienne et indonésienne, avait déjà révélé en mai dernier que 60 % des coraux sur la zone étudiée étaient décolorés. Quelques mois plus tard, 80 % de ces mêmes coraux étaient morts.

Cette disparition très rapide est probablement due à la température particulièrement élevée de l'eau, allant jusqu'à 34°C, soit quatre degrés de plus que la moyenne des autres années.

Cette étude, menée depuis 2005, complète celle qu'effectuent actuellement d'autres scientifiques australiens sur le système immunitaire des coraux.



ENERGIE – LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN OFFSHORE

Pour rattraper son retard dans le domaine des éoliennes offshore, le gouvernement français s'appête à lancer en septembre un appel d'offres de 3.000 mégawatts dans le but d'implanter des éoliennes au large des côtes françaises.

Les Pays de la Loire, le Nord de la Bretagne, le Languedoc-Roussillon et la Normandie seraient les régions concernées par ce vaste projet qui serait lancé dès la rentrée 2010 pour une installation effective qui ne devrait pas avoir lieu avant 2015.

La mise en œuvre d'un tel système est en effet complexe puisqu'elle nécessite une étude poussée des fonds marins. Le gouvernement souhaite par ailleurs sélectionner avec soin les candidats à l'appel d'offres au terme d'une période de "levée des risques". Selon le ministère du développement durable, ce projet suppose un investissement de 15 à 20 milliards d'euros.

L'objectif est de construire six cents éoliennes offshore qui produiront une quantité d'énergie équivalente à celle de deux EPR (réacteur nucléaire de troisième génération).

Le projet est ambitieux puisqu'il n'existe à l'heure actuelle aucune ferme éolienne de ce type en France, malgré un premier appel d'offres en 2004 qui n'a jamais abouti.



SANTE – CONTAMINATION AU BISPENOL A

Alors que les risques liés au bisphénol A (BPA), un composé chimique de synthèse utilisé notamment dans les plastiques alimentaires (polycarbonate et polyépoxy), sont discutés depuis le début de l'année 2010, l'institut statistique canadien, en collaboration avec Santé Canada et l'Agence de la santé publique, a publié le 16 août les résultats d'une enquête destinée à mesurer la présence de plus de 80 contaminants et substances chimiques auprès de 5.600 Canadiens âgés de 6 à 79 ans. Les mesures ont été recueillies entre 2007 et 2009. L'institut statistique canadien dénombre, au sein du panel, 91 % d'individus porteurs de BPA à une concentration volumétrique moyenne de 1,16 microgramme par litre (µg/l). La population des 12-19 ans est la plus touchée, tandis que les 40-79 ans présentent des teneurs inférieures de BPA. A l'échelle globale, les hommes sont plus affectés que les femmes (1,29 µg/l contre 1,04 µg/l). Les chercheurs ignorent encore les causes de ces différences d'exposition. Il faut tout de même préciser que se sont « Des résultats qui sont dans la fourchette internationale », de l'avis des experts de l'Institut français de veille sanitaire (InVS). Des études internationales indiquent des concentrations moyennes ou médianes allant de 1 à 3 µg/l. Cependant, le BPA étant soupçonné d'être un perturbateur endocrinien, la France et le Canada interdisent l'utilisation des biberons au polycarbonate alors que d'autres pays considèrent que le niveau d'exposition au BPA ne pose pas de risque pour les consommateurs, y compris les nourrissons.



JURISPRUDENCE

AMIANTE – RECONNAISSANCE DU PREJUDICE D'ANXIETE DES TRAVAILLEURS

Cour de cassation, Chambre sociale, 11 mai 2010, n° 09-42241 – cassation partielle :

La Cour reconnaît pour la première fois le préjudice d'anxiété à l'égard des salariés qui - ayant travaillé dans un des établissements à risque et figurant sur une liste établie par arrêté ministériel pendant une période où y étaient fabriqués ou traités l'amiante ou des matériaux contenant de l'amiante - se trouvaient par le fait de l'employeur, dans une situation d'inquiétude permanente face au risque de déclaration à tout moment d'une maladie liée à l'amiante, et étaient amenés à subir des contrôles et examens réguliers propres à réactiver cette angoisse.

CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITE – CONDITIONS DE VALIDITE

Cour de cassation, Chambre commerciale, 29 juin 2010, n° 09-11841 – rejet :

La Cour énonce que seule est réputée non écrite la clause limitative de réparation qui contredit la portée de l'obligation essentielle souscrite par le débiteur. Elle précise que la faute lourde ne peut résulter du seul manquement à une obligation contractuelle, fût-elle essentielle, mais doit se déduire de la gravité du comportement du débiteur.

ACCIDENT DE TRAJET – ABSENCE DE FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR

Cour de cassation, Deuxième Chambre civile, 8 juillet 2010, n° 09-16180 – cassation:

Lorsque le juge a qualifié d'accident de trajet l'accident de la circulation d'un salarié survenu avec son véhicule personnel, alors qu'il se rendait au travail, et que la victime a été prise en charge par la CPAM au titre de la législation professionnelle, alors celle-ci ne peut pas invoquer à l'encontre de son employeur l'existence d'une faute inexcusable.



ENVIRONNEMENT – LA FRANCE EN TETE DES PAYS DU G8



Au Canada, la table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), composée d'experts issus de la société civile, analyse chaque année les politiques publiques en matière d'environnement. Cette année, ce groupe a demandé au cabinet DELOITTE & TOUCHE de mettre au point des indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité et la pertinence des politiques menées par les pays du G8 en faveur de

l'environnement. La France arrive en première position du classement qui résulte de cette analyse.

En émettant moins de deux cents kilogrammes de CO2 électrique pour produire un millier de dollars de PIB, la France présente ainsi la meilleure intensité économique du monde. Elle se classe en outre deuxième, derrière le Japon, en ce qui concerne les investissements gouvernementaux dans la recherche et le développement des énergies à faible émission de carbone. Quant au Canada, à l'origine de ce classement, il ne se positionne que sixième sur huit. Selon la TRNEE, « le classement général du Canada découle principalement du fait que l'économie repose sur des émissions de carbone élevées du secteur de l'énergie et du faible rendement de la catégorie Politique et institutions ».



POLLUTION – UNE MAREE NOIRE "SOUS-MARINE"

Depuis l'explosion d'une plateforme pétrolière BP au large du Mexique le 20 avril dernier, le pétrole n'a cessé de polluer les eaux du Golfe du Mexique. Pourtant, depuis l'arrêt de la fuite en juillet, la marée noire n'apparaissait plus aussi nettement qu'au début de la catastrophe. En réalité, les hydrocarbures se trouvent désormais dans les profondeurs du Golfe. Un groupe de chercheurs du Woods Hole Oceanographic Institution, institut mondial privé d'études océanographiques, a ainsi relevé l'existence d'un panache de pétrole qui s'étend sur 35 kilomètres à plus de 900 mètres de profondeur. Cette bulle mesure 1,9 kilomètre de largeur et 200 mètres de hauteur.

L'étude de la manière dont se déplacent les résidus est essentielle pour déterminer le risque qu'ils présentent pour l'écosystème marin. Selon des géographes de l'université de Géorgie, près de 80 % du pétrole se trouverait encore dans l'océan.



DECHETS – DU WHISKY DANS NOS RESERVOIRS

En s'appuyant sur l'industrie du whisky, une équipe de chercheurs de l'université Napier d'Edimbourg a développé du biobutanol, une nouvelle génération d'agrocarburant, réputé 30 % plus performant que l'éthanol. Pour le fabriquer, les chercheurs ont utilisé le « pot ale », résidu liquide qui subsiste dans les alambics de cuivre après la première distillation, et le « draff », un résidu provenant du brassage de l'orge et de l'eau. Un communiqué du 17 août de l'université annonce que le brevet a été déposé après deux années de travaux, et que le biocarburant pourra être utilisé dans les voitures ordinaires, sans adaptations particulières.



EVENEMENT – SEMAINE DE LA MOBILITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Comme chaque année, le Ministère du Développement Durable organise du 16 au 22 septembre la semaine de la mobilité et de la sécurité routière. C'est l'occasion pour chacun d'améliorer son comportement lors de ses déplacements. Selon le ministère, "l'édition 2010 valorise le principe du bien-circuler ensemble". Outre les aspects comportementaux visant à éviter les accidents, cet événement, organisé notamment en partenariat avec l'Ademe, promeut également les modes de circulation respectueux de l'environnement. L'objectif est ainsi de présenter les différentes pratiques et technologies contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues aux transports.

Cette semaine sera ponctuée d'actions telles que la journée du transport public, le 15 septembre, la journée du covoiturage, le vendredi 17 septembre ou encore les journées du vélo et des mobilités électriques les samedi 18 et dimanche 19 septembre.

